

## Bachelier en enseignement section 2

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
<b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D2301 Analyse des pratiques			
Ancien Code	PEDE2B31ANAPR	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEDB2310		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Marc BLONDEAU</b> (marc.blondeau@helha.be) HELHa Campus Mons <b>Cédric LEDENT</b> (cedric.ledent@helha.be) HELHa Gosselies <b>Pascalie PAPADIMITRIOU</b> (pascalie.papadimitriou@helha.be) Joël DESSEILLE (joel.desseille@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Catherine VAN NIEUWENHOVEN</b> (catherine.van.nieuwenhoven@helha.be) Bernard VAN KEIRSBILCK (bernard.van.keirsbilck@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Néant

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

#### Acquis d'apprentissage visés

Néant

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE2B31ANAPRA Analyse des pratiques

45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE2B31ANAPRA Analyse des pratiques 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### *Dispositions complémentaires relatives à l'UE*

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

## Bachelier en enseignement section 2

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT  
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : [edu-leuze@helha.be](mailto:edu-leuze@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Analyse des pratiques			
Ancien Code	22_PEDE2B31ANAPRA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEDB2311		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Catherine VAN NIEUWENHOVEN</b> (catherine.van.nieuwenhoven@helha.be) Bernard VAN KEIRSBILCK (bernard.van.keirsbilck@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Ce cours vise à développer la compétence des étudiant.es à analyser des pratiques professionnelles de stage sur la base de capsules vidéos montrant des stagiaires en classe, et des capsules d'autoconfrontation montrant les commentaires de ces stagiaires sur leurs activités.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

S'approprier les concepts de  
 Réflexion et réflexivité  
 Pratique réflexive  
 Faire la classe  
 Analyse réflexive  
 Analyse de l'activité et autoconfrontation  
 Gestes professionnels  
 Expériences d'apprentissage  
 Processus de conduite de classe

Le cours se compose de séances en présentiel en grand groupe (volume 1) et de séances en petits groupes (volume 2) visant l'appropriation des concepts travaillés dans le volume 1.

UE à 3 crédits  
 Volume 1 : 7,5h

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Réflexion et réflexivité  
 Pratique réflexive  
 Faire la classe  
 Analyse réflexive  
 Analyse de l'activité et autoconfrontation  
 Gestes professionnels  
 Expériences d'apprentissage  
 Processus de conduite de classe

#### Démarches d'apprentissage

Le cours alternera des exposés théoriques, des discussions en groupes, du travail sur des documents écrits, du travail en autonomie et de l'analyse de vidéos.

Volume 1 : en grand groupe : 7,5h

Volume 2 : 15h en groupe de 20 à 25.

Le cours se compose de séances en présentiel en grand groupe (volume 1) et de séances en petits groupes (volume 2) visant l'appropriation des concepts travaillés dans le volume 1.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Prise en compte des besoins spécifiques des étudiant.es

Aménagement des conditions d'examen

Soutien durant les cours et pour l'accès aux ressources

### **Sources et références**

Supports déposés sur l'interface de la Haute école.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports déposés sur l'interface de la Haute école.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Examen écrit de 120 minutes

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### **Dispositions complémentaires**

Pas de dispense d'une session à l'autre, pas de points conservés.

En cas de certificat médical, l'enseignant.e jugera de la possibilité matérielle de repasser l'examen dans la même session.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).